

Nombre de personnes quittent encore leur pays pour des raisons de **persécution** et ont droit à une **protection** spéciale à cause de leur condition particulière...

Les **réfugiés** ont toujours besoin, dans les divers domaines moraux, juridiques et matériels, du **concours** de services sociaux appropriés, notamment de celui d'organisations non gouvernementales...

L'octroi de l'asile représente une lourde charge pour certains pays et une solution satisfaisante ne saurait être obtenue sans **solidarité internationale**...

Les gouvernements devraient continuer à recevoir les réfugiés sur leur territoire et agir de concert, dans un véritable esprit de solidarité internationale, afin que les réfugiés puissent trouver **asile**...

La Convention relative au statut des réfugiés a toujours **valeur** d'exemple, en plus de sa portée contractuelle, et l'on espère qu'elle incitera **tous les États** à accorder dans toute la mesure du possible aux personnes se trouvant sur leur territoire en tant que réfugiés et qui ne seraient pas couvertes par les dispositions de la Convention, le traitement prévu par cette Convention...



60  
ANS

Convention sur les réfugiés

Texte inspiré d'extraits de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et des recommandations adoptées par la Conférence de plénipotentiaires des Nations Unies sur le statut des réfugiés et des apatrides (28 juillet 1951).